



CICR

FAITS ESSENTIELS

Novembre 2012

Haïti : Le CICR dans les lieux de détention

Depuis 1967, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) visite régulièrement les personnes privées de liberté dans différents lieux de détention du pays, afin d'assurer le respect de la vie et de la dignité des détenus. Les délégués du CICR s'entretiennent personnellement avec les détenus, ce qui permet à l'institution de bien connaître les problèmes rencontrés. Parallèlement, le CICR collabore avec les autorités pour améliorer les conditions de vie et le traitement des détenus.

Que fait le CICR pour améliorer les conditions de détention ?



Jean Jacob Charités / CICR

Une déléguée du CICR en visite dans un centre de détention en Haïti.

Les activités du CICR en faveur des détenus sont d'ordre purement humanitaire. Il s'agit de s'assurer de leur bien-être physique et mental et de faire en sorte que leur traitement et leurs conditions de détention soient conformes aux normes et règles internationales, quel que soit le motif de leur arrestation ou de leur détention.

En Haïti, le CICR visite et fournit une assistance multidisciplinaire directe aux prisons civiles de Port-au-Prince, du Cap-Haïtien et des Cayes. Parallèlement, tous les quatre mois, le CICR évalue les conditions, apporte son soutien technique et émet des recommandations sur les prisons civiles de la Croix-des-Bouquets, de Jacmel ainsi que sur le Commissariat de Petit-Goâve (utilisé comme lieu de détention permanente). D'autres visites ad hoc pour des suivis spécifiques ou des réponses à des situations d'urgence, comme le choléra, sont organisées en cas de besoin.

L'évaluation des conditions dans tous ces centres de détention permet au CICR d'avoir un aperçu des conditions de détention de plus de 60% de la population carcérale en Haïti et permet une

Comment se déroulent les visites du CICR ?

Les délégués commencent par expliquer le déroulement de la visite au responsable du lieu. Ensuite, ils procèdent à une évaluation des installations (cellules, latrines, douches, cuisines, infirmerie, etc.) et, sans présence des gardes, s'entretiennent avec les détenus pour identifier leurs problèmes principaux. Sur la base des informations récoltées et de leurs observations, les délégués présentent leurs constatations et recommandations au responsable du lieu et prennent note de leurs commentaires. L'étape suivante consiste à entreprendre des démarches auprès des autorités supérieures si les problèmes (surpopulation, approvisionnement en eau, manque de soins médicaux etc.) ne dépendent pas seulement du responsable du lieu.

Le dialogue confidentiel comme méthode de travail

Les rapports du CICR sont confidentiels. Le CICR a choisi de fonder son action sur le dialogue avec les autorités afin d'établir un climat de confiance dans la durée. Toutefois, dialoguer ne signifie pas transiger : tant qu'une solution n'est pas trouvée aux problèmes humanitaires constatés, le CICR répètera inlassablement ses interventions et utilisera tous les canaux à sa disposition.

analyse de fond des problématiques structurelles qui touchent également d'autres lieux de détention. Sur cette base, le CICR accompagne les autorités dans leurs efforts d'amélioration globale de l'ensemble des lieux de détention dans le pays.

Que fait le CICR pour améliorer les infrastructures des prisons ?

La capacité d'accueil des lieux de détention en Haïti est nettement insuffisante par rapport à la population carcérale. Selon les données de la MINUSTAH, à la mi-novembre 2012, les 8'660 détenus ne disposent que de 0.69m² par personne en cellule en moyenne. Les détenus ont un accès limité aux sanitaires, qui sont par surcroît en quantité insuffisante. Le dysfonctionnement du système d'approvisionnement en eau et la gestion inadéquate des déchets peuvent mettre en danger la santé des détenus, celle du personnel et des habitants à proximité des lieux de détention.

Les activités 'Eau et Habitat' du CICR ont pour objectif d'améliorer les infrastructures et les systèmes d'approvisionnement en eau ainsi que des conditions d'hygiène dans les lieux de détention.

En 2011, le CICR a réhabilité, le plus grand quartier de la Prison Civile de Port-au-Prince (le Titanic) endommagé par le séisme. En 2012, le CICR y a remis en état la cuisine et entrepris de réhabiliter le système hydraulique. Un des quartiers de la prison sera bientôt doté de lits superposés afin d'améliorer l'espace de couchage.

À la Prison Civile du Cap-Haïtien, des travaux sont en cours afin d'améliorer l'approvisionnement en eau alors qu'à la Prison Civile des Cayes, le CICR est en train de réhabiliter les infrastructures (cour, système hydraulique, sanitaires) et d'équiper la prison de lits superposés. Ces projets se poursuivront en 2013.

Une équipe du CICR, composée d'un ingénieur et d'un infirmier, est en charge de la promotion à l'hygiène et effectue des visites régulières dans les trois principaux lieux de détention. Elle y organise des séances à l'intention des détenus et des agents pénitentiaires afin de les sensibiliser au respect des mesures d'hygiène. Elle y distribue du matériel de nettoyage et d'hygiène. De plus, elle répond si nécessaire à d'éventuelles résurgences du choléra dans tout lieu de détention du pays.

En outre, le CICR a réalisé une évaluation technique complète des 22 lieux de détention permanents en Haïti et en a partagé le rapport avec les autorités. Le CICR espère le mettre à jour en collaboration avec la Sous-Direction de l'Administration pénitentiaire en 2013.

Le CICR souhaite continuer à soutenir et fournir des conseils techniques aux ingénieurs de l'Administration pénitentiaire pour le développement, la mise en œuvre et la supervision de projets de réhabilitation et de construction des prisons afin de renforcer les capacités de la Sous-Direction logistique.

Que fait le CICR pour améliorer la santé des détenus ?



Olga Miltcheva / CICR

Prison civile de Port-au-Prince. Un détenu malade du choléra est réhydraté par perfusion.

Les problèmes de santé dans les prisons affectent les détenus mais constituent également un risque potentiel pour le personnel pénitentiaire et pour la santé publique - ceci est particulièrement vrai pour les maladies contagieuses comme la tuberculose. Il est donc essentiel que les détenus reçoivent des soins médicaux et infirmiers de qualité.

Le rôle du personnel de santé du CICR n'est pas de soigner directement les détenus, mais de s'assurer que les autorités leur garantissent des soins conformes aux standards nationaux. Le CICR accompagne la Sous-Direction Médicale de l'Administration Pénitentiaire dans son action visant à développer et à améliorer le système de santé dans les prisons (médecine préventive et soins curatifs).

Dans les trois principales prisons du pays, le CICR accompagne les équipes soignantes en renforçant leurs capacités, en payant certains examens médicaux pour les détenus et en fournissant des médicaments. Le CICR participe également au suivi de l'état nutritionnel des prisonniers.

Suite à l'apparition de l'épidémie de choléra en Octobre 2010, le CICR a régulièrement approvisionné les dispensaires des prisons en médicaments, sels de réhydratation orale et solutés de perfusion. A la Prison Civile de Port-au-Prince, un centre de traitement du choléra et quatre zones d'observation et de traitement ont été installés et équipés par le CICR en étroite collaboration avec les équipes médicales de la prison. Dans les lieux de détention prioritaires, le CICR a mis en place des mesures d'hygiène comme le nettoyage quotidien et la désinfection des cellules et des latrines.

En outre, en 2012, le CICR a aménagé les dispensaires de trois prisons civiles dont celle de la Croix-des-Bouquets. Il a continué à jouer un rôle de facilitateur dans le Projet Pilote Santé de la Prison Civile de Port-au-Prince qui vise à lutter contre la tuberculose, le VIH/SIDA et les autres maladies infectieuses.

Le CICR espère qu'un tel Projet Santé puisse progressivement être étendu à toutes les prisons du pays. En outre, il souhaiterait que le lien entre le Ministère de la Santé Publique et le Ministère de la Justice soit renforcé, et que les ressources et l'autonomie nécessaires soient attribuées à la Sous-Direction Médicale de l'Administration Pénitentiaire, afin de permettre la mise en œuvre d'une politique de santé carcérale adéquate.

Que fait le CICR pour le respect des garanties judiciaires ?

Selon la MINUSTAH, à la mi-novembre 2012, plus de 70% de la population carcérale était en détention préventive prolongée ou arbitraire. Ce taux atteignait près de 94% à la Prison civile de Port-au-Prince. La plupart n'ont pas accès à un avocat. Le CICR supporte logistiquement et techniquement le travail des assistants légaux de l'Administration pénitentiaire pour la mise à jour des listes des détenus en détention préventive prolongée et les accompagne afin de faciliter l'acheminement des dossiers aux autorités judiciaires concernées.

Le CICR participe à la création et au travail de Comités de suivi de la chaîne pénale afin de coordonner les activités des différents acteurs nationaux et internationaux œuvrant dans le domaine des garanties judiciaires en Haïti, particulièrement la détention préventive prolongée.

Le CICR espère que l'initiative de la mise en place des Comités de suivi sera étendue au niveau national. De même, il souhaiterait que des mesures soient prises pour assurer que tous les détenus aient accès à une assistance légale.

Par ailleurs, le CICR mène d'autres activités de protection telles que la notification de détenus étrangers à leurs ambassades et la recherche de partenaires pour des activités récréatives et des formations aux détenus, etc.

Que fait le CICR pour soutenir la réforme pénitentiaire ?

Les défis liés à la réforme pénitentiaire souhaitée par les autorités haïtiennes sont multiples et devront mener nécessairement à des actions visant à atténuer dans **l'immédiat** les effets des conditions de détention actuelles, avec l'ambition de développer des solutions **durables**. Ces actions devraient s'articuler en priorité autour des domaines suivants :

- Développer un leadership et une vision de l'État haïtien vis-à-vis du système pénitentiaire;
- Pallier le manque de bâtiments pénitentiaires ainsi que l'inadéquation et la réhabilitation insuffisante des bâtiments existants;
- Corriger les dysfonctionnements du système judiciaire pour ce qui est de la détention préventive prolongée ou arbitraire et réviser certaines lois ou procédures pénales inadaptées, qui affectent directement les personnes privées de liberté;
- Remédier à la déficience des soins de santé aux détenus.

Pour atteindre ces objectifs, les recommandations du CICR dans ce domaine sont notamment les suivantes :

- La rédaction d'un plan global de développement stratégique incluant le budget approprié et avalisé au plus haut niveau par les autorités haïtiennes;
- La tenue régulière d'une table sectorielle et de groupes de travail thématiques sous le leadership des autorités haïtiennes, qui réunissent les intervenants nationaux et internationaux pour soutenir le développement et la mise en œuvre.

Le CICR continuera à mobiliser les autorités et la communauté internationale ainsi que les autres intervenants sur la réforme pénitentiaire.

MISSION DU CICR

Organisation impartiale, neutre et indépendante, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a la mission exclusivement humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes de la guerre et de la violence interne, et de leur porter assistance.

Il dirige et coordonne les activités internationales de secours du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge dans les situations de conflit. Il s'efforce également de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels.

Créé en 1863, le CICR est à l'origine du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge



CICR

Comité international de la Croix-Rouge

1, Impasse Brave, Rue Mercier Laham

Delmas 60, Haïti

Tél. +509 813 0824 / 813 0825

E-mail: haiti.poa@icrc.org www.icrc.org

© CICR